

COMMUNE DE ST AUPRE**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 9 septembre 2024****EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2024-29****Nombre de Conseillers**

En exercice : 14
 Présents : 9
 Votants : 10
 Dont 1 procuration

Objet : Inventaire des chemins ruraux et classement/déclassement de la voirie communale

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT AUPRE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick BUISSON, Maire
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/09/2024

Présents : Patrick BUISSON, Véronique BALLY, Lionel PEGOUD, Gérard LANFREY, Pierre GALLAND, Elisabeth GANSEL, Marie-Noëlle IRVINE, Maurice DELPHIN, Fabrice MARINONI

Absents excusés : Carole DURHONE (pouvoir à Elisabeth GANSEL), Catherine CHAMARIER, Christelle GLOMAUD, Guillaume MOYNE-PICARD, Pascal CHERON

Secrétaire de Séance : Gérard LANFREY

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de document concernant l'inventaire des chemins ruraux. Il convient donc d'engager ce travail.

Suite à cela, il faudra mettre à jour le tableau de classement des voies communales en :

- Vérifiant que toutes les voies communales apparaissent convenablement depuis le dernier classement
- Et en y ajoutant les voies à caractère de chemin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-Reconnait qu'il est important pour la commune de connaître son patrimoine privé, et notamment les chemins ruraux existants sur son territoire.

-Reconnait que le tableau existant de la voirie communale est erroné et incomplet et décide d'y incorporer, les voies à caractères de chemin.

Pour cela, la commune demande une aide technique à la CAPV / PBEP - SATC .

La présente délibération sera déposée à la Préfecture de l'Isère,
 Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Patrick BUISSON

